



Conseillers à l'utilisation de produits phytosanitaires

--
**Renouv – Présentiel +
FOAD**

Renouveler son certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques



Objectifs de la formation

Cette formation a comme objectifs pour les participants, en lien avec le conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires, d'acquérir ou consolider leurs connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Les programmes, durées et modalités de formation sont définis précisément par l'arrêté et ses annexes du 29 août 2016 portant création et fixation des modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité professionnelle « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

Méthodes et moyens pédagogiques

A distance : auto-formation via ressources en ligne et appui à distance par tuteur ;
Auto-formation en appui sur ressources pédagogiques déposées sur une plate-forme ;

Correction des quiz et appui individuel par un tuteur.

Appui technique si nécessaire, suivi des temps de formation à distance des stagiaires, gestion administrative, par une assistante formation.

En salle : Echanges et analyse des pratiques, mise en situation, de matériels, de techniques alternatives, échanges sur les stratégies de choix.

Programme de la formation

Formation à distance (7h) :

Mise à jour des connaissances sur :

- la réglementation et la sécurité environnementale des produits phytopharmaceutiques (4 à 5 heures).
- la santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public (2 à 3 heures).

Formation en salle (7h) :

Diagnostic de l'activité de conseil depuis l'obtention du Certiphyto conseil par les participants.

Quelle mobilisation possible de l'agronomie aujourd'hui dans les situations de conseil (approche système de culture) pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques ?

Pratiques de conseil adaptées à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et développer des méthodes alternatives.

Documents remis

Livret de formation, différents documents techniques et réglementaires

Suivi et évaluation

Délivrance d'une attestation de formation en fin de 2^{ème} journée et renouvellement du Certiphyto dans un délai maximum de 2 mois après la formation.

Informations importantes

Toutes les sessions sont garanties, nombre de places limitées à 20 par session, inscription possible jusqu'à la veille d'une formation et annulation si nombre de participants insuffisant

Durée

1 jour en formation à distance (7h)

1 jour en présentiel (7h)

Intervenants

Ingénieurs agronomes ou Conseiller(es)
agronomes

Public

Conseillers aux utilisateurs de produits
phytosanitaires en prestation de service.

Pré-requis

- Être majeur
- Avoir une activité professionnelle en lien avec la formation
- Être titulaire d'un certificat individuel « Conseil à l'utilisation de produits phytosanitaire » de moins de 5 ans.
- Langue française lue, écrite et parlée

Tarif

495€ net de taxes (sans repas ni
hébergement)

Contact

Elodie ROGER et Laëtitia LEGENDRE
au 02 23 48 27 93
info@crodiip.fr

